

Auxiliaire de commande par contact maintenu pour télérupteur

Référence(s) : 412 437

SOMMAIRE
PAGES

1. Description, utilisation.....	1
2. Gamme	1
3. Cotes d'encombrement.....	1
4. Mise en situation - Raccordement	1
5. Caractéristiques générales	2
6. Conformités et agréments	3

1. DESCRIPTION - UTILISATION

Technologie :

. contact inverseur

Utilisation :

. Permet la commande d'un télérupteur par un contact maintenu tel qu'un interrupteur, un inter-horaire, un relai temporisé, etc...

2. GAMME

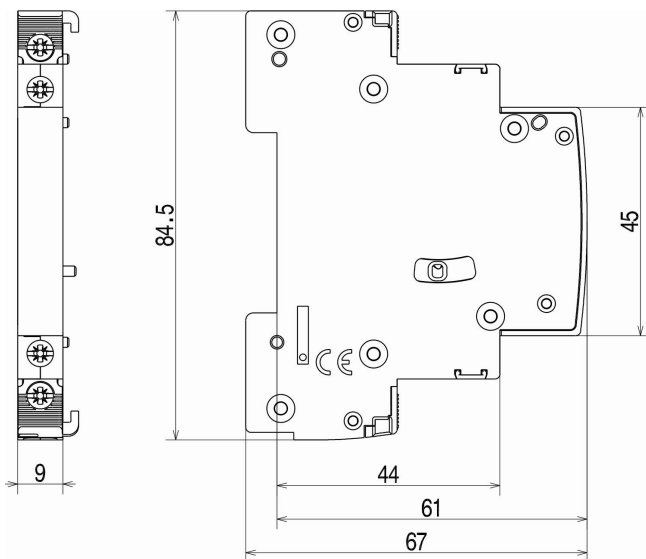
Auxiliaire de commande par contact maintenu :

. référence 412 437 : pour les télérupteurs modulaires Legrand références 412 xxx

Tension nominale :

 . U = 230 V~
 . compatible avec tous les télérupteurs réf. 412 xxx de tension de commande 12V~, 24V~, 48V~ et 230V~

3. COTES D'ENCOMBREMENT

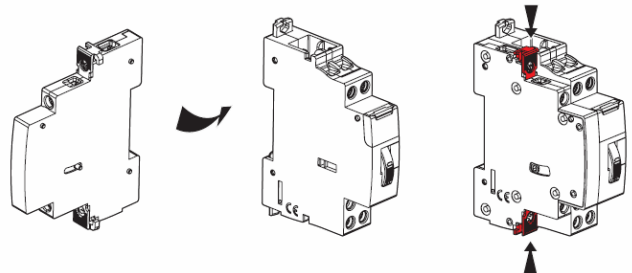


4. MISE EN SITUATION – RACCORDEMENT

Assemblage :

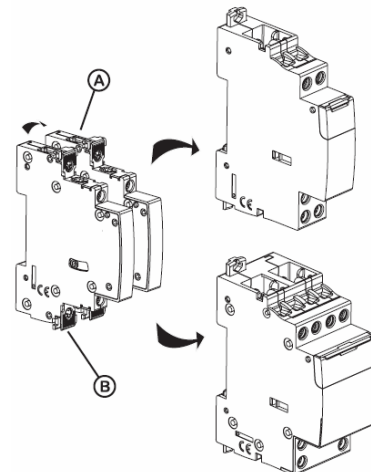
. Se monte sur la gauche des télérupteurs modulaires Legrand références 412 xxx.

. Se fixe sans outil à l'aide de griffes plastiques sur le produit auquel il est associé.



. 1 auxiliaire réf. 412 437 maximum par télérupteur.

. Possibilité d'associer deux auxiliaires par télérupteur, un auxiliaire de commande par contact maintenu réf. 412 437 (A) et un contact auxiliaire de signalisation réf. 412 429 (B). Dans ce cas, l'auxiliaire de commande réf. 412 437 doit être placé directement contre le télérupteur.



Auxiliaire de commande par contact maintenu pour télérupteur

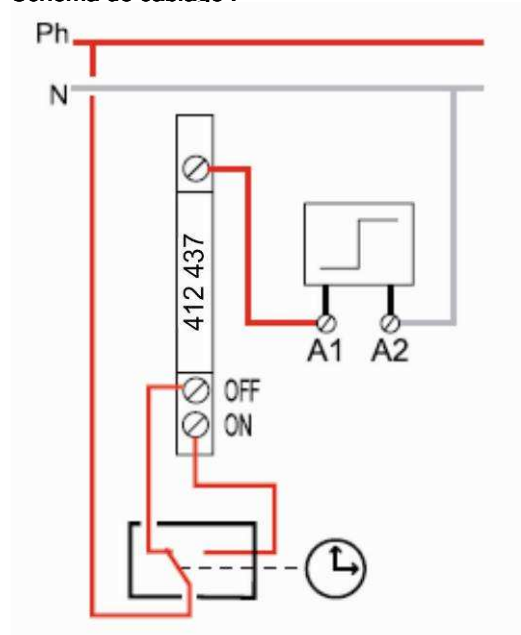
Référence(s) : 412 437

4. MISE EN SITUATION – RACCORDEMENT (suite)

Logiciel d'installation :

. XL PRO

Schéma de câblage :



Position de fonctionnement :

. Vertical, horizontal, à plat (toutes positions)

Fixation :

. Sur rail symétrique EN 60.715 ou DIN 35 par l'appareil auquel il est associé

Outils recommandés :

. Pour les vis de bornes : tournevis isolé ou non, Pozidriv n° 1 ou à lame de 4 mm.

Raccordement :

- . Bornes protégées contre les contacts directs (IP 20 appareil câblé)
- . Bornes à cages, à vis débrayables et imperdables
- . Profondeur des bornes : 8 mm
- . Capacité des bornes :
 - 1 câble souple (avec ou sans embout) ou rigide de 2.5 mm² ou
 - 2 câbles souple (avec ou sans embout) ou rigide de 1.5 mm²
- . Têtes de vis : fendues et Posidriv
- . Couples de serrage : conseillé = 0,8 Nm
mini = 0,4mN / maxi = 1,2 Nm

Degré de protection :

- . Indice de protection des bornes contre le toucher : IP2x (appareil câblé) selon les normes IEC 529, EN 60529 et NF C 20-010
- . Indice de protection de la face avant contre le toucher : IP3XD
- . Classe II, face avant plastronnée
- . Indice de protection contre les chocs mécaniques IK04 selon la norme NF EN 50-102 / NF C 20-015 (juin 1995)

Résistance aux secousses :

- . Pas de changement d'état des contacts lors de l'essai de « résistance aux secousses » tel que défini par la norme EN 60898.

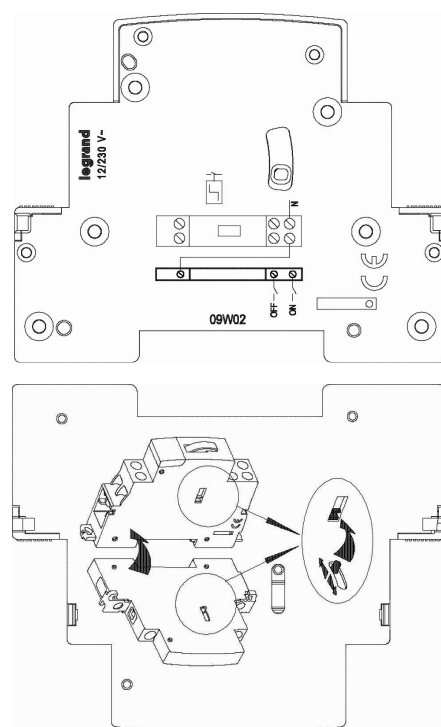
5. CARACTERISTIQUES GENERALES

Marquage :

. Face avant par tampographie ineffaçable



. Face latérale par marquage laser



Tension assignée d'emploi :

. U_e = 230 V~

Tensions de fonctionnement :

. 12V, 24V, 48V, 230V - 50/60 Hz

Tension assignée d'isolement (Ui) :

. 250 V~

Rigidité diélectrique :

. 2000 V

Tension assignée de tenue aux chocs :

. U_{imp} = 4 kV

Fréquence assignée d'emploi :

. 50 / 60 Hz

Poids moyen par appareil :

. 0.035 kg

Volume et conditionnement :

. Volume emballé : 2 dm³
. conditionnement unitaire

Matière de l'enveloppe :

. Polyamide

Caractéristiques des matières plastiques :

. tenue au fil incandescent pendant 30s à 960°C selon IEC 695-2-1
. autoextinguible selon UL94 V0/V1

Influence de l'altitude :

. Pas d'influence jusqu'à 4 000 m

Résistance aux vibrations sinusoïdales (selon IEC 68.2.6) :

. Axe : x, y, z
. Fréquence : 10 à 55 Hz durant 30 minutes
. Accélération : 3 g (1 g = 9.81 m.s⁻²)

6. CONFORMITES ET AGREMENTS

Classification selon annexe Q : (norme IEC/EN 60947-1)

. Catégorie F

entre autre : domaine d'essai de température -25°C/+70°C, essai aux vibrations 2 Hz à 13.2 Hz déplacement ±1mm, 13.2 Hz à 100 Hz accélération ±0.7 g, brouillard salin selon IEC 60068-2-52

Respect de l'environnement – Répondre aux directives de l'Union Européenne :

. Conformité à la directive 2002/95/CE du 27/01/03 dite « RoHS » qui prévoit le bannissement de substances dangereuses telles que le plomb, le mercure, le cadmium, le chrome hexavalent, les retardateurs de flammes bromés polybromobiphényles (PBB) et polybromodiphenyléthers (PBDE) à partir du 1^{er} juillet 2006
. Conformité aux Directives 91/338/CEE du 18/06/91 et décret 94-647 du 27/07/04

Matières plastiques :

. Matière plastique sans halogène.
. Marquage des pièces conforme à ISO 11469 et ISO 1043.

Emballages :

. Conception et fabrication des emballages conformes au décret 98-638 du 20/07/98 et à la Directive 94/62/CE